



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 février 2014
Français
Original : anglais

Vingt-septième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

I. Introduction

1. Par sa résolution [2116 \(2013\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) jusqu'au 30 septembre 2014 et m'a prié de le tenir régulièrement informé de la situation sur le terrain, au fil de la reconfiguration de la MINUL, des progrès accomplis par rapport aux jalons de la transition et du transfert progressif aux autorités nationales des responsabilités en matière de sécurité. On trouvera dans le présent rapport les informations qui m'ont été demandées, ainsi qu'un aperçu des principaux faits survenus depuis mon rapport du 12 août 2013 ([S/2013/479](#)).

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. Le mécontentement persistant exprimé publiquement par divers secteurs à l'égard des autorités nationales, souvent accompagné de menaces de manifestations, a été l'un des traits dominants de la scène politique pendant la période considérée. La plupart de ces menaces ne se sont pas concrétisées ou n'ont mené qu'à de petits rassemblements, mais elles ont été largement couvertes par les médias. À la mi-novembre, des chauffeurs de moto-taxi, mécontents de la nouvelle réglementation de la circulation, ont menacé de manifester et l'agitation s'est poursuivie jusqu'en décembre et janvier dans les universités. Dans ce contexte, un groupe favorable au Gouvernement a organisé, le 9 octobre, une manifestation d'appui à grande échelle pour accueillir la Présidente, Ellen Johnson-Sirleaf, à son retour d'un voyage à l'étranger, à laquelle les fonctionnaires étaient encouragés à se joindre. Onze personnes, associées à un plus petit rassemblement contre le Gouvernement le même jour, ont été détenues et accusées par la suite de sédition et d'autres infractions. Ces événements, ainsi qu'une décision de la Cour suprême de suspendre la Ministre de la justice pendant six mois, ont contribué à créer dans l'opinion publique un sentiment d'instabilité politique.

3. Les préoccupations de certains partis politiques et organisations de la société civile se sont également cristallisées au moment de l'emprisonnement, le 21 août, de Rodney Sieh, rédacteur en chef du quotidien *FrontPage Africa* au motif du



non-paiement d'une amende de 1,5 million de dollars à la suite d'une condamnation pour diffamation. Le journal a également été fermé. Le procès en diffamation avait été intenté contre M. Sieh par un ancien ministre qui a allégué que M. Sieh avait publié des articles diffamatoires, tout en sachant que certaines des informations qu'ils contenaient étaient fausses. M. Sieh est tombé malade en prison et a été hospitalisé, à la suite de quoi la Ministre de la justice a demandé sa libération le 9 octobre pour des raisons humanitaires. Après que les parties furent parvenues à un accord amiable, M. Sieh a été libéré le 19 novembre. La Ministre a déclaré que sa décision d'accorder la libération « par compassion » était fondée en droit libérien. Toutefois, le 10 janvier, la Cour suprême a sanctionné la Ministre pour atteinte à l'autorité relativement à sa décision et demandé qu'elle soit interdite d'exercer le droit pendant une période de six mois; l'avocat de M. Sieh a également été interdit d'exercer le droit pendant trois mois pour avoir tenté de faire libérer son client pour des raisons humanitaires. La Présidente a déclaré qu'elle sollicitait des avis juridiques sur les implications de la décision de la Cour d'empêcher la Ministre d'exercer le droit.

4. Le 16 octobre, la Présidente a signé le budget national pour l'exercice 2013/14, d'un montant total de 582,9 millions de dollars. L'augmentation par rapport au montant de 553 millions de dollars qui avait été proposé s'expliquait par les recettes additionnelles que le Parlement a annoncé avoir identifiées pendant son examen.

5. Dans le contexte d'une insuffisance de recettes et des prochaines élections sénatoriales, les allocations au titre des projets au niveau des comtés sont devenues un sujet litigieux entre le Parlement et le pouvoir exécutif. Le 21 janvier, le Ministre des finances a déclaré devant la Chambre des représentants que les rentrées de recettes fiscales étaient insuffisantes et que le manque à percevoir se chiffrait à 17,1 millions de dollars, risquant de compromettre les futurs recouvrements. Il a donc demandé aux représentants de réviser les allocations destinées aux projets au niveau des comtés, qu'ils avaient ajoutées au budget. Le 16 janvier, la Chambre réunie en séance plénière a demandé que ses dirigeants sollicitent un montant de 73 millions de dollars pour financer les projets au niveau des comtés dans le prochain budget. Le 23 janvier, le Sénat a examiné un projet de loi qui devait garantir qu'un pourcentage de 15 % du budget serait affecté aux projets au niveau des comtés. La Présidente, dans son discours annuel du 27 janvier devant le Parlement, a rappelé que l'on ne pouvait parvenir au développement rural sans une budgétisation réaliste. Entre-temps, le dialogue structuré entre les dirigeants de la MINUL et le Parlement s'est poursuivi et une réunion sur la transition de la Mission s'est tenue le 20 janvier.

6. Le 10 janvier, la Commission électorale nationale a annoncé qu'elle reportait le calendrier de mise à jour des listes électorales en raison de retards dans la réception des fonds alloués par le Gouvernement. Le processus a commencé le 29 janvier, environ 15 jours après la date prévue, et s'achèvera le 21 mars. La mise à jour s'inscrit dans le cadre de la préparation des élections prévues en octobre 2014, lorsque 15 à 30 sièges seront à pourvoir au Sénat. En raison de ces retards, plusieurs partis, y compris le parti d'opposition, le Congrès pour le changement démocratique (CDC), se sont publiquement déclarés préoccupés au sujet de l'intégrité des élections.

7. Bien que la campagne doive commencer le 12 août, les responsables et partis politiques concentrent déjà leur attention sur les élections sénatoriales qui sont vues

comme un moyen d'évaluer et de renforcer les appuis avant les élections présidentielle et législatives de 2017. Plusieurs partis politiques, y compris le CDC, ont lancé des campagnes d'adhésion avant la mise à jour des listes électorales, se sont rendus dans les comtés et ont mené d'autres activités pour renforcer leur structure avant le scrutin d'octobre. La période précédant les élections a également contribué à créer des conflits au sein de la direction de certains partis, indiquant un manque de cohésion dans le système des partis politiques.

B. Réconciliation nationale et initiatives en matière de réforme politique

8. L'application de la feuille de route pour la réconciliation nationale dépend largement du Fonds pour la consolidation de la paix, qui fournit un montant de 11,2 millions de dollars entre octobre 2013 et décembre 2015, à l'appui de la mise en œuvre de sept projets; on mentionnera entre autres ceux relatifs aux comités pour la paix, aux programmes de service des jeunes, aux femmes en tant qu'agents de la paix, à la gestion des conflits et à l'autonomisation économique. Le 19 octobre, la Présidente a lancé officiellement le programme national « Palava Hut » (hutte des palabres). Un forum technique national a été organisé en novembre pour en définir le mandat, la compétence et la méthodologie, bien qu'aucun progrès n'ait été réalisé à ce jour concernant sa mise en œuvre, en raison notamment de fragilités institutionnelles majeures, y compris de lacunes dans les capacités techniques.

9. Dans l'intervalle, un projet d'histoire nationale est en cours, après une deuxième conférence en août 2013, et l'équipe de pays des Nations Unies examine avec le Gouvernement la possibilité de fournir un soutien. Le 6 février, la Présidente a lancé un projet visant à créer des symboles nationaux qui soient plus représentatifs de tout le pays. Les autorités étudient aussi, en collaboration avec l'Afrique du Sud et le Rwanda, les possibilités offertes par la coopération Sud-Sud concernant les initiatives de réconciliation. Comme la feuille de route pour la réconciliation nationale continue de se heurter à des difficultés financières, on élabore actuellement une stratégie de mobilisation des ressources. Pour mener à bien les efforts de réconciliation à long terme, il faudra renforcer les capacités opérationnelles et manifester une détermination politique accrue.

10. Les efforts se sont poursuivis en vue de la réalisation de la réforme constitutionnelle, mais il sera difficile de respecter les délais prévus en raison de la lenteur des progrès. La Commission de révision constitutionnelle s'emploie à mener à bien, d'ici à la fin de mars 2014, les volets éducation civique et consultations publiques, qui mèneront à la validation des amendements proposés lors d'une conférence nationale prévue pour avril 2014. Des propositions seront ensuite présentées à la Présidente avant leur examen par le Parlement, et un référendum serait organisé ultérieurement au niveau national, au plus tôt un an après la décision de la législature.

11. La Commission de révision constitutionnelle a tenu plusieurs consultations élargies avec les parties concernées, y compris les partis politiques, les chefs traditionnels et la société civile. L'éducation civique au niveau des comtés et les consultations ont commencé en février. Divers formats de conférence nationale sur la réforme constitutionnelle sont encore à l'étude et les moyens de la financer n'ont pas encore été mobilisés. En janvier, avec l'appui de la MINUL, la Commission et

le Parlement ont entamé des débats structurés visant à parvenir à une compréhension commune du processus et à établir une collaboration entre les parties prenantes. La Commission a également désigné des dirigeantes afin de mobiliser les femmes sur le processus de réforme constitutionnelle. La MINUL a continué d'appuyer le déploiement d'experts techniques chargés de l'aider, tandis que le financement du Fonds pour la consolidation de la paix et de l'Agency for International Development des États-Unis, par le biais d'un projet du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a permis d'appuyer les consultations sectorielles, l'assistance technique et la préparation des activités au niveau des comtés.

12. La décentralisation est un élément crucial des plans de gouvernance inclusive. Des préparatifs sont en cours en vue de la déconcentration initiale de certaines fonctions par 12 ministères et deux organismes. À la suite de consultations avec les parties concernées, un projet de loi relatif à l'administration locale, qui constituera le cadre juridique aux fins de la mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation et de gouvernance locale, a été élaboré à la suite de consultations avec les parties prenantes. La Commission de la gouvernance, avec l'appui d'ONU-Femmes, a achevé une étude des questions d'égalité des sexes et de décentralisation en décembre 2013. Le projet de loi a été soumis à la Présidente, pour examen, et sera ensuite présenté au Parlement. En attendant, la Commission et le Ministère de l'intérieur ont lancé des campagnes de sensibilisation axées sur les deux aspects de la politique. Afin d'améliorer la gestion financière, la Présidente a annoncé, en novembre, la nomination de commissaires adjoints pour les questions budgétaires et financières dans 12 comtés.

13. La création d'un cadre législatif et d'un plan directeur pour la réforme foncière a également progressé. La Commission foncière a établi un projet de loi qu'elle a soumis à la Présidente, visant à transformer en loi la directive relative aux droits fonciers. En outre, un organisme foncier sera créé afin de remédier aux lacunes et déterminer les chevauchements dans la gouvernance foncière au Libéria, dont le mandat précis sera défini dans la prochaine loi. En décembre, la Présidente a émis un décret imposant un moratoire sur toutes les transactions concernant les terres domaniales et réuni un comité composé de neuf membres afin de vérifier tous les titres fonciers.

C. Situation en matière de sécurité

14. Dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité est restée stable mais fragile. Les émeutes posaient un grave problème, et le nombre de cas de violence sexuelle restait élevé, 15 % des incidents signalés impliquant des enfants de moins de 10 ans. Les vols à main armée se sont également poursuivis, environ un tiers des incidents signalés ayant été commis à l'aide d'armes à feu.

15. Les nombreux cas de violences collectives et « vigilantistes » ont continué de témoigner des faiblesses de l'appareil judiciaire et du manque de confiance de la population dans l'institution. Ces formes de violence ont également continué de mettre à l'épreuve les capacités d'intervention rapide des organes de sécurité. Depuis mon dernier rapport, 37 cas de violences collectives ont été signalés, dont 9 en 2014. La police, dotée d'une présence et d'une mobilité limitées, a parfois été débordée par des foules imposantes et a demandé l'intervention de la MINUL pour rétablir l'ordre et protéger les civils. Dans une étude publiée en novembre 2013, la

MINUL a indiqué que les incidents liés à des violences collectives avaient augmenté de 44 % sur une période de cinq mois en 2013, par rapport à la même période l'année précédente. Elle a également montré que les foules étaient devenues plus violentes et incontrôlées, suscitant une intervention renforcée de la police à l'aide d'armes létales.

16. Les tensions liées aux concessions ont continué de susciter des manifestations violentes. Depuis mon dernier rapport, neuf manifestations organisées par des travailleurs et des communautés touchées ont eu lieu dans les concessions des comtés de Bong, Grand Bassa, Grand Cape Mount, Margibi, Maryland et Sinoe. Dans tous les cas, les manifestations ont attiré des foules importantes, souvent munies d'armes rudimentaires, qui ont contraint la MINUL à intervenir à l'appui des autorités nationales.

17. En octobre et novembre 2013, les manifestations organisées à l'Université du Libéria ont tourné à la violence lorsque les étudiants ont protesté contre des procédures d'évaluation plus rigoureuses et d'autres réformes administratives. Au cours des manifestations, l'établissement a subi des dégâts matériels, les routes ont été barrées, les conducteurs malmenés et les véhicules ont été contraints de s'arrêter, y compris deux véhicules appartenant à la MINUL, dont l'un a subi des dommages importants. Les violences ont amené les autorités universitaires à suspendre toutes les activités jusqu'au 2 février. Des manifestations de moindre ampleur, qui se sont déroulées calmement pour la plupart, ont aussi été organisées à Monrovia et dans d'autres comtés par des enseignants et des travailleurs sous contrat mécontents de leur rémunération et des conditions de travail.

18. La MINUL a continué de mettre en œuvre sa stratégie de protection des civils, comme il est indiqué dans mon précédent rapport. Consciente qu'il incombe en premier lieu au Gouvernement de protéger les civils, la MINUL a continué de renforcer les organes de sécurité nationale face à diverses menaces, y compris les tensions liées aux concessions et les violences collectives de grande envergure. Elle a également continué à faciliter la mise en œuvre d'un dispositif d'alerte rapide critique dans tout le pays et participé aux efforts de planification des interventions d'urgence déployés par les partenaires nationaux et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies en ce qui concerne la détérioration possible de la sécurité régionale ou un afflux éventuel de réfugiés.

D. Questions régionales

19. La situation le long des frontières entre le Libéria et la Côte d'Ivoire, la Guinée et la Sierra Leone est restée relativement calme. Les autorités libériennes et la MINUL ont maintenu des contacts réguliers avec leurs homologues des pays situés de l'autre côté des frontières. Bien que les violences qui ont marqué l'approche des élections législatives de septembre 2013 en Guinée aient suscité des craintes de débordement au Libéria – donnant lieu à la planification d'interventions d'urgence –, aucune menace ne s'est concrétisée.

20. Comme il est indiqué dans mon rapport du 24 décembre sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) (S/2013/761), une stratégie globale de sécurité transfrontières des États membres de l'Union du fleuve Mano a été élaborée avec l'appui du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et des opérations de paix des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, y compris la MINUL,

qui a ensuite été approuvée par les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Union et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) le 25 octobre.

21. Les Gouvernements libérien et ivoirien ont continué d'assurer le suivi des accords conclus lors des réunions quadripartites de juin 2012 et d'avril 2013, auxquelles ont également participé la MINUL et l'ONUCI. Le renforcement de la coordination bilatérale et des échanges d'informations entre les organes de sécurité reste évident des deux côtés de la frontière. Comme il est indiqué dans mon rapport susmentionné sur l'ONUCI, une rencontre du Conseil conjoint des chefs et des anciens a eu lieu en octobre 2013 au Libéria, rassemblant les chefs traditionnels, les anciens, les représentants des autorités civiles, des femmes et des jeunes des deux côtés de la frontière, ainsi que des réfugiés ivoiriens vivant au Libéria, afin d'examiner les questions relatives à la réconciliation, à la coopération transfrontalière et aux conditions de retour des réfugiés. La Présidente Johnson Sirleaf et le Président Alassane Ouattara étaient présents. Toutefois, les gouvernements n'ont pas encore pris de mesures concrètes pour appliquer les accords, y compris pour l'organisation d'une deuxième réunion en Côte d'Ivoire.

22. Le Groupe d'intervention d'urgence de la Police nationale libérienne et le Bureau de l'immigration et de la naturalisation ont continué, en coopération avec d'autres organismes, de surveiller la frontière avec la Côte d'Ivoire. Toutefois, des opérations de sécurité conjointes avec des organes de sécurité ivoiriens qui devaient avoir lieu en novembre 2013 et janvier 2014 ont été reportées, comme il est indiqué dans mon rapport sur l'ONUCI, en raison notamment de contraintes budgétaires au Libéria.

23. Les procès intentés contre 18 Libériens accusés de délit de mercenariat dans des attaques transfrontières, auxquelles ils auraient participé en 2011 et 2012, ont été renvoyés à octobre pour vice de forme, suite à des accusations de subornation de témoins. La procédure a de nouveau été suspendue par le juge en décembre après que les prévenus libériens eurent perturbé le déroulement de l'instance en révision.

24. La coopération entre la MINUL et l'ONUCI s'est poursuivie par le biais d'échanges d'informations, d'analyses et d'opérations coordonnées, en collaboration avec les contreparties nationales et les membres des équipes de pays des Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a dirigé un programme visant à évaluer les liens entre l'insécurité alimentaire et l'instabilité politique. Sous la direction du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, un montant de 2,5 millions de dollars a été approuvé au titre du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine pour des projets qui seront exécutés dans les comtés frontaliers.

E. Situation humanitaire

25. Au total, 18 373 réfugiés ivoiriens ont accepté d'être rapatriés dans leur pays en 2013, avec l'aide du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'objectif de 16 000 réfugiés fixé ayant ainsi été dépassé et 52 786 autres restant au Libéria. La fermeture prévue à la fin de 2013 du camp de Solo dans le Comté de Grand Gedeh, qui abrite 6 000 réfugiés ivoiriens, a été reportée à cause des retards dans les travaux de construction. Le HCR s'est employé, avec l'aide de la MINUL et de l'équipe de pays des Nations Unies, à trouver des solutions durables

pour les réfugiés ivoiriens restés au Libéria, et espère relancer les activités de la Commission tripartite, qui regroupe les deux Gouvernements et le HCR, en vue de faciliter de nouveaux retours volontaires.

26. Le Gouvernement libérien et l'ONU, notamment l'équipe de pays pour l'action humanitaire, ont élaboré et renforcé leurs stratégies de planification, de sensibilisation et de mobilisation des ressources en vue de répondre aux besoins des populations accueillant des réfugiés ivoiriens et de résoudre les derniers problèmes d'ordre humanitaire. Trois millions de dollars provenant du Fonds central pour les interventions d'urgence ont été mobilisés.

F. Droits de l'homme

27. Malgré quelques progrès, l'accès à la justice et aux services de base a continué d'être limité, les efforts visant à créer un cadre de protection pour les civils étant lents. En décembre, le Ministère de la justice a lancé un plan d'action quinquennal en faveur des droits de l'homme en vue de promouvoir le respect des normes dans ce domaine, comportant une stratégie nationale pour la mise en application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui avait été signée en septembre. Il entérine actuellement une stratégie nationale aux fins de l'exécution des obligations incombant au Libéria en matière de droits de l'homme, comme par exemple la ratification de certains traités.

28. En novembre 2013, l'ancien juge associé à la Cour suprême, Gladys Johnson, a été nommé Président de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, le Sénat devant encore confirmer cette décision. La Commission a continué de mobiliser la population à l'échelle nationale en effectuant des visites dans les comtés et a mis en œuvre un projet de surveillance des prisons en coopération avec des partenaires de la société civile, tout en pilotant l'exécution du programme Palava Hut. Mais il lui reste encore à définir des méthodes de gouvernance interne afin de pouvoir s'acquitter de sa mission qui consiste à donner le coup d'envoi à des opérations d'une importance critique telles que la réforme constitutionnelle et à établir un mécanisme à l'échelle nationale pour le traitement des plaintes.

29. Le Gouvernement a poursuivi ses activités d'information sur les pratiques traditionnelles néfastes, tandis que les organismes partenaires compétents des Nations Unies entament un examen des initiatives en cours afin d'aider celui-ci à formuler des mesures de prévention et d'intervention plus concrètes.

G. Situation économique

30. On estime que la croissance du produit intérieur brut réel a atteint 8,1 % en 2013, grâce essentiellement à une forte activité minière, tandis que les travaux de construction et le développement des services se sont accélérés. Selon les projections, le taux moyen d'inflation devait approcher 7,8 % à la fin de 2013, alors qu'il n'était que de 6,8 % en 2012. Des difficultés ont été rencontrées dans l'exécution du budget, les recettes de base ayant été inférieures aux objectifs fixés, contrairement aux dépenses, et en partie absorbées par les traitements des enseignants et du personnel sanitaire, qui étaient auparavant financés par les bailleurs de fonds. Les dépenses d'équipement ont chuté, témoignant des contraintes

en matière de capacités et des retards survenus dans l'obtention d'un financement externe.

31. On estime que le déficit des échanges et des comptes courants s'est creusé en 2013 à mesure que l'investissement public a augmenté. Le dollar libérien a perdu 10 % de sa valeur au cours de l'année, ce qui résulte en partie d'une injection nette massive de monnaie locale dans l'économie. L'intervention plus décisive de la Banque centrale sur le marché des changes a entraîné une baisse des réserves qui ne représentent plus que 2,7 mois d'importation environ.

32. Le taux élevé du chômage chez les jeunes ainsi que les problèmes socioéconomiques et les risques d'insécurité qui les accompagnent continuent d'être préoccupants. Les efforts faits par les pouvoirs publics n'ont eu que peu d'effets, le Programme d'autonomisation des jeunes, qui est financé par l'État, n'employant que 3 219 jeunes depuis mars 2013, ce qui est bien en deçà de l'objectif de 10 000 emplois fixé auparavant.

III. Renforcement des capacités en matière de sécurité nationale et dans le secteur de la justice

A. Transition dans le domaine de la sécurité

33. Sur la base des enseignements tirés de la première phase du retrait militaire de la MINUL, la planification conjointe avec le Gouvernement de la seconde phase a commencé en août 2013. Cette phase verra le retrait militaire de la MINUL de trois autres comtés d'ici à juin 2014, ce qui laissera 7 des 15 comtés du Libéria sans présence militaire permanente. Par ailleurs, la MINUL a transféré aux pouvoirs publics certaines tâches de sécurité importantes, comme la protection des banques et des installations portuaires à Monrovia et le convoyage de fonds dans certains comtés.

34. La collaboration avec le Gouvernement a été maintenue par l'entremise du groupe de travail conjoint Gouvernement-MINUL pour la planification de la transition. Il reste que les pouvoirs publics ont continué de se heurter à d'immenses difficultés pour assumer des responsabilités plus grandes en matière de sécurité. Le déploiement d'agents de sécurité n'a pas sensiblement augmenté et les installations qui ont été reprises ne sont pas suffisamment équipées. Alors que le Gouvernement s'était engagé à affecter 10 millions de dollars aux activités de transition dans le budget national 2013-2014, ce crédit a été ramené à 6 millions de dollars. Cette somme comprenant également 1,75 million de dollars prévus pour la mise en place des pôles de justice et de sécurité régionaux, 4,25 millions de dollars seulement ont été affectés spécialement à la transition dans le domaine de la sécurité. Il reste à s'assurer que ces fonds ont bien été débloqués.

B. Sécurité nationale : stratégie et dispositif

35. En septembre 2013, avec l'aide de l'ONU et de l'ambassade de Suède, le Gouvernement a organisé une journée d'étude consacrée à la réforme du secteur de la sécurité en vue de définir les tâches prioritaires à accomplir dans le cadre d'une stratégie de sécurité nationale actualisée. À cette occasion, il a notamment été

recommandé de renforcer les compétences dans ce secteur en nommant des responsables issus de cette branche et en institutionnalisant le principe d'une plus grande transparence dans les systèmes de titularisation et de promotion. On a estimé que la réforme législative et le renforcement des organismes de contrôle étaient également des tâches prioritaires. Or, le budget national de l'exercice 2013/14 prévoit une réduction des dépenses pour la sécurité par rapport à l'exercice 2012/13, ce qui ne peut qu'entraver les efforts faits pour développer plus avant ce secteur, en particulier dans le contexte de la transition.

36. En septembre 2013, la Présidente a opposé son veto à un amendement de la loi de 2011 sur la réforme de la sécurité et les renseignements, en vertu duquel deux organismes chargés de la sécurité, le Bureau national des enquêtes et le Ministère de la sécurité nationale, auraient été dissous. Le Gouvernement a élaboré un plan prévoyant la mise en place à l'échelle nationale de conseils de sécurité de comté. Actuellement, ces conseils existent dans sept comtés, tandis que les conseils de sécurité de district n'existent que dans deux districts et ne sont pas tous pleinement opérationnels. Ces deux types de conseils doivent servir d'organes de coordination à l'échelon local et signaler rapidement les problèmes au Conseil de sécurité national.

37. En septembre 2013, la Présidente a nommé un président de la Commission nationale sur les armes légères, laquelle effectue actuellement une évaluation des besoins dans les zones frontalières avant le lancement d'un programme de collecte des armes, tout en menant des activités d'information pour faire connaître le Traité sur le commerce des armes. Un projet de loi sur les armes à feu a été parachevé et approuvé par la Ministre de la justice, il doit encore être examiné par la Présidente. Un manuel de formation consacré à l'égalité des sexes a aussi été mis au point par ONU-Femmes.

C. Police nationale

38. En septembre 2013, la Police nationale a mené à bien une étude de référence entreprise de concert avec la MINUL. Cette étude visait à fournir une évaluation complète de la capacité de la police, y compris son intégrité et son efficacité. Elle a aussi permis de définir des points de référence ainsi que des critères et des indicateurs pour suivre les progrès réalisés. D'après les conclusions de cette étude, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'efficacité institutionnelle, administrative et opérationnelle, et la police a amélioré son aptitude à entreprendre des opérations avec un soutien réduit de la MINUL. Mais les capacités dans les domaines de la gestion et de l'administration qui sont toujours insuffisamment développées et donnent des résultats insatisfaisants, le fait qu'on continue de nommer des responsables venant de l'extérieur et les limites imposées en ce qui concerne la mobilité, les communications et les infrastructures ont été considérés comme de sérieux obstacles, que viennent encore aggraver certains problèmes persistants tels qu'un système juridique obsolète, le manque de responsabilisation et un appui budgétaire imprévisible.

39. Il a notamment été recommandé à l'issue de cette étude de revoir la structure organisationnelle de la police, d'améliorer des conditions de service, de décentraliser la formation, la gestion et l'administration, de renforcer le mécanisme de plaintes et de mettre rapidement en place un cadre juridique pour les nominations à des postes de responsabilité, les promotions et la structure hiérarchique. Le

Ministère de la justice et la direction de la police ont accueilli favorablement ces recommandations. Un comité directeur conjoint, regroupant la police, la MINUL et le PNUD, a été établi afin de préparer un nouveau plan stratégique et un cadre de développement pour la police. Un projet de nouveau cadre juridique pour la police a été mis au point en août 2013 et soumis au Ministère de la justice, mais il est resté au point mort à cause de l'incertitude qui règne quant à la direction de ce ministère.

40. Les efforts faits pour améliorer les compétences de la police se sont poursuivis et 19 cadres de police ont suivi une formation en matière de commandement et d'encadrement au Ghana Institute of Management and Public Administration, grâce à une aide d'Irish Aid, qui relève du Ministère irlandais des affaires étrangères et du commerce extérieur. Le Royaume-Uni a aussi dispensé une formation de niveau intermédiaire en matière d'encadrement à 17 membres de la police dans cet institut. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a offert une formation portant sur la reconnaissance et l'identification des restes explosifs de guerre à neuf instructeurs de l'école de police. En décembre 2013, le Ministère de la justice a publié, avec l'aide du Ministère pour l'égalité des sexes et le développement ainsi que d'ONU-Femmes, un manuel de formation à l'égalité des sexes qui fait partie du programme d'enseignement de l'école de police. Cependant, la formation en cours d'emploi y a été suspendue en septembre 2013 pour des raisons budgétaires.

41. La police compte actuellement un effectif de 4 573 éléments, soit juste un peu plus qu'au 1^{er} août (4 566). La première promotion spéciale de recrues diplômées est sortie en décembre 2013. La prochaine promotion de 291 recrues sortira en février, portant l'effectif de la police à 4 864 éléments. Il reste que la formation de base des nouvelles recrues à l'école de police accuse un retard important à cause de la pénurie de fonds et du manque de moyens, plus de 1 000 recrues attendraient de pouvoir suivre cette formation. On a continué de s'efforcer d'augmenter le nombre de femmes, qui représentent actuellement 17,9 % de l'effectif, soit moins que l'objectif fixé (20 %). Le Ministère pour l'égalité des sexes et le développement, ONU-Femmes et la MINUL ont pris la tête de ces efforts et ont intégré à leurs activités des programmes d'information à l'échelle nationale en vue d'augmenter le nombre de femmes recrutées. Le Groupe d'appui de la police a atteint son objectif de 1 000 policiers en novembre 2013 et compte à présent 1 005 éléments, dont 119 femmes. Le processus de recrutement d'une nouvelle promotion de 100 recrues a été lancé et les États-Unis se sont engagés à fournir des fonds pour la formation et l'achat d'uniformes et de matériel.

42. La police et les autres organes de surveillance ont continué, aux côtés de la MINUL et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, à épauler la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale. Une opération conjointe visant à démanteler les réseaux de blanchiment d'argent a été menée, avec l'aide du Ghana et du Royaume-Uni. Des projets de loi sur les drogues illicites ont été soumis au Parlement, et une initiative pour lutter contre le trafic de drogues, qui comprend des opérations de surveillance et de renseignement, est actuellement menée à l'aéroport international Roberts. À la mi-janvier, la Cellule a organisé une opération conjointe avec l'Autorité aéroportuaire libérienne et l'Office de lutte contre la drogue au cours de laquelle elle a arrêté un ressortissant étranger qui tentait d'introduire en contrebande 795 grammes d'héroïne. Néanmoins, une meilleure collaboration entre les organismes de sécurité libériens est nécessaire pour ce qui est de la collecte de renseignements, des enquêtes, des opérations et des poursuites.

D. Bureau de l'immigration et de la naturalisation

43. En août 2013, la Présidente a congédié le Commissaire, le Commissaire adjoint affecté aux opérations (qui a par la suite été réintégré), et le Directeur des opérations frontalières du Bureau de l'immigration et de la naturalisation pour implication dans une affaire de trafic d'êtres humains. Le Commissaire adjoint affecté à la naturalisation, qui a été nommé Commissaire du Bureau en janvier 2014, s'est employé à rétablir l'intégrité du service. Un mécanisme de promotion interne a été mis en place et les mesures de responsabilisation ont été renforcées. Malgré les contraintes financières persistantes, 13 nouveaux projets ont été approuvés dans le cadre du plan stratégique qui vise à renforcer les compétences et les capacités opérationnelles.

44. En novembre 2013, 234 nouvelles recrues ont obtenu leur diplôme, dont 98 femmes, sur lesquelles 209 ont été affectées à des points de contrôle frontaliers stratégiques. Les plans visant à transformer l'ancien camp de la MINUL à Foya (Comté de Lofa) en un centre de formation ont aussi avancé, le Ministère de la justice ayant pris des engagements de financement pour la mise en place des infrastructures et un soutien étant apporté par la MINUL et le PNUD. Un nouveau centre de formation aiderait à alléger la tâche de l'École de police et à compléter les efforts faits pour décentraliser ses services.

45. Une politique nationale en matière de migration a été mise au point en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations et le Bureau de l'immigration et de la naturalisation en vue d'améliorer la politique nationale dans ce domaine et la capacité de gestion des mouvements migratoires par les pouvoirs publics.

E. Institutions judiciaires, juridiques et pénitentiaires

46. La magistrature a mis en place un cadre aux fins de la restructuration du Bureau de l'Administrateur judiciaire, constitué un groupe d'inspection judiciaire et étendu les organes de contrôle de l'appareil judiciaire et de l'ensemble du secteur de manière à inclure la société civile. Le Ministère de la justice a aussi commencé à recruter et à former 25 avocats afin qu'ils puissent assumer le rôle de procureur dans les tribunaux d'instance à la place de magistrats non juristes. Il a entamé, avec l'aide de la Banque mondiale, des consultations nationales sur l'élaboration d'une politique alternative de règlement des différends, qui servira de cadre pour régler certains différends civils et infractions pénales mineures.

47. Les efforts visant à améliorer la prestation des services dans les secteurs de la justice et de la sécurité se sont poursuivis dans le cadre de l'initiative des pôles de justice et de sécurité. La construction du tribunal du premier pôle à Gbarnga (comté de Bong) a été achevée, mais celui-ci n'a pas encore été inauguré par les autorités judiciaires. Du personnel doit être détaché en février dans les deuxième et troisième pôles qui seront établis dans le sud-est, dont des procureurs, des avocats de la défense, des observateurs des droits de l'homme et des spécialistes de la violence sexuelle et sexiste. La mise en service de ces pôles a continué d'être financée grâce au Fonds pour la consolidation de la paix et à une aide des pouvoirs publics. Un atelier a été organisé les 4 et 5 février 2014 en vue de recenser les enseignements tirés après la mise en service du premier pôle. Les résultats finals fourniront des

orientations pour créer d'autres pôles à l'avenir lorsque des fonds auront été mobilisés.

48. Comme indiqué au paragraphe 14 ci-dessus, le nombre de viols et autres formes de violence sexuelle continue d'être élevé et, dans la plupart des cas signalés, les victimes étaient mineures. Alors que le Programme commun Gouvernement-ONU contre les violences sexuelles et sexistes met davantage l'accent sur la prévention, des initiatives continuent d'être prises pour améliorer la lutte contre les délits sexuels. Un projet pilote a ainsi été lancé en août 2013 afin de renforcer les moyens criminalistiques. Ce projet, fruit d'une initiative commune des Ministères de la santé et de la justice, vise à former des membres de la police, du personnel infirmier et des techniciens de laboratoire, et une base de données a été créée pour suivre le déroulement des enquêtes. Le Ministère pour l'égalité des sexes et le développement a organisé, avec l'aide de l'ONU, une formation portant sur la lutte contre les violences sexuelles à l'intention des chefs traditionnels.

49. Le pourcentage de personnes placées en détention provisoire, qui représentait en moyenne 80 % de la population carcérale, a baissé, passant à 74 %. Grâce au programme de magistère dispensé à la prison centrale de Monrovia, 908 détenus ont été remis en liberté, contre 515 lors de la précédente période considérée. La MINUL aide en outre l'appareil judiciaire et le Ministère de la justice à faire en sorte que la loi relative aux jurys et la législation étendant la compétence des tribunaux de première instance soient mises en application en priorité, ce qui contribuerait à réduire le nombre d'affaires en souffrance.

50. L'insécurité continue de régner dans les établissements pénitentiaires, 10 évasions ayant eu lieu durant la période à l'examen, et des troubles ayant été signalés dans sept prisons où les prisonniers protestaient contre la prolongation de leur détention provisoire et la mauvaise qualité de la nourriture. Les opérations de fouille ont été renforcées et une formation postcrise est proposée. Les retards survenus dans le versement des salaires des surveillants et la fourniture de compléments alimentaires expliquent en partie ces incidents. La MINUL a continué d'assurer la sécurité dans les deux plus grandes prisons du pays, à Monrovia et à Zwedru.

51. Le Bureau de l'administration pénitentiaire comptait 259 agents pénitentiaires, dont 53 femmes. Soixante-dix nouveaux agents ont été recrutés, dont 18 femmes, mais leur formation a été reportée à cause des restrictions budgétaires. Le recrutement et la formation sont deux tâches critiques pour le Bureau alors qu'il se prépare à la transition de la MINUL. Il devra notamment développer une maîtrise suffisante et disposer des moyens nécessaires pour assumer les fonctions de sécurité et d'encadrement.

52. La mise en œuvre de la politique décennale de la santé, qui prévoit des services de santé dans les prisons, a contribué à l'amélioration des soins médicaux dispensés aux prisonniers. Les membres des antennes sanitaires de comté ont continué d'effectuer des visites dans les prisons et le Ministère de la santé y a détaché des membres du personnel infirmier pour superviser les infirmeries.

F. Forces armées

53. Le 4 février, la Présidente a annoncé la nomination d'un Libérien comme chef d'état-major des forces armées du Libéria. Si cette nomination est confirmée par le Sénat, le candidat désigné reprendra les fonctions actuellement exercées par un Nigérian, plaçant ainsi les forces armées sous le plein commandement du Libéria. Les forces armées sont à présent tout à fait opérationnelles, mais l'institution se heurte toujours à d'énormes problèmes d'ordre financier, opérationnel et logistique. Elle ne contrôle pas son propre budget, le Ministère de la défense étant tenu de demander un financement spécifique pour la formation, le matériel et les opérations. Dans le cadre d'une campagne de recrutement lancée récemment, 140 candidats sélectionnés après avoir été soumis à un examen préalable ont entamé une formation en décembre 2013. Au 5 février, les forces armées comptaient 1 900 éléments; il est prévu de porter l'effectif à 2 200 éléments d'ici à 2015. Cependant, le projet de stratégie de défense nationale et le code de discipline militaire attendent toujours d'être signés par le Ministère de la défense.

54. En novembre 2013, en coordination avec le Ministère de la défense, le Service de la lutte antimines a mis en œuvre un programme en vue de former des ingénieurs militaires et de constituer des équipes de déminage centralisées. En décembre 2013, l'armée comptait 16 ingénieurs ayant suivi une formation de niveau II. La MINUL a aussi dispensé un cours sur l'analyse des renseignements et l'établissement de rapports à des éléments de l'armée et une formation axée sur la construction de routes à l'intention des membres de la compagnie du génie.

55. En janvier, le Libéria a indiqué qu'il avait l'intention de détacher, en plus de la section qu'il a fournie à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, une compagnie supplémentaire.

56. Le Service des gardes-côtes, que l'on considère à présent comme indépendant sur le plan opérationnel, comprend 51 membres actifs, 20 à 30 nouvelles recrues devant devenir opérationnelles dans les six mois. Les gardes-côtes continuent d'effectuer des patrouilles sur les cours d'eau côtiers à une distance allant jusqu'à environ 200 kilomètres du port, alors qu'ils ne dépassaient pas 100 kilomètres environ en 2012.

IV. Extension de l'autorité de l'État à l'ensemble du pays

A. Autorité de l'État

57. La consolidation de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays a progressé graduellement. L'absence d'institutions publiques pleinement fonctionnelles et les infrastructures et les communications limitées ont entravé la prestation de services dans les régions rurales ou frontalières, en particulier pendant la saison des pluies. Les pouvoirs publics se sont engagés à améliorer les infrastructures des transports et de l'énergie. Le 25 janvier, la Présidente a dirigé la cérémonie d'inauguration de la centrale hydroélectrique de Mount Coffee, qui représentait une source d'approvisionnement importante en électricité jusqu'à ce qu'elle soit endommagée durant le conflit. La centrale devrait commencer à fournir de l'électricité en décembre 2015. Le Gouvernement a aussi conclu un accord avec la Banque africaine de développement, qui doit permettre de financer la construction d'une

nouvelle route bitumée le long de la frontière entre les comtés de Maryland et de River Gee.

58. La décentralisation est une des stratégies suivies par le Gouvernement pour étendre l'autorité de l'État à l'ensemble du pays, comme indiqué au paragraphe 12 ci-dessus. Cela étant, des problèmes ont continué de se poser s'agissant de la gouvernance à l'échelon local, tels que l'absence de programmes de développement clairs pour les comtés, la mauvaise coordination, les niveaux élevés d'absentéisme, le détournement constant des fonds de développement social des comtés et les litiges à ce sujet, et un appui logistique insuffisant. Le 16 décembre, le Ministère de l'intérieur a imposé un gel temporaire sur les nouveaux transferts et déblocages de fonds de développement social pour les comtés, dans l'attente d'un examen qui visera à s'assurer qu'ils cadrent avec les programmes de développement des comtés. Pendant la période durant laquelle le gel aura une incidence sur le budget de l'exercice 2013/14, qui confère aux conseils de comté des pouvoirs en matière budgétaire, les comtés continueront d'opérer au moyen des fonds déjà transférés par le Ministère des finances.

B. Gouvernance

59. Quelques mesures ont été prises en vue de progresser sur le plan de la transparence et de la responsabilité, même si le suivi des cas signalés de possible corruption ou de faute laisse à désirer. En octobre 2013, la Commission nationale de lutte contre la corruption a publié son deuxième rapport sur la vérification du patrimoine des responsables nommés par la présidence. Sur les 77 hauts fonctionnaires ayant fait l'objet d'un contrôle, 25 ont soumis des déclarations qui correspondaient bien à la réalité, 22 se sont montrés peu coopératifs et 30 ont menti sur leur patrimoine ou n'ont pas répondu à toutes les questions. Or, comme cela a été le cas avec le premier rapport, les sanctions que la Commission a recommandées à l'encontre des fonctionnaires non coopératifs n'ont pas été prises et on ignore si de nouvelles mesures seront adoptées. En novembre 2013, la Présidente a nommé un nouveau Président de la Commission. La Commission générale de vérification a réalisé des audits des fonds de développement de comté dans 10 comtés, mais les rapports de ces audits ne sont pas encore prêts.

60. Entre août et décembre 2013, le Parlement a organisé des auditions publiques avec cinq institutions publiques sur des rapports d'audit soumis en 2010 ou auparavant par la Commission générale de vérification, sur les 125 rapports reçus. Le 18 septembre, la Présidente a désigné un nouveau Président de la Cour des comptes en vue de remplacer l'ancien titulaire de ce poste renvoyé pour conflit d'intérêt le 8 juillet. Cette nomination doit encore être confirmée par le Sénat.

C. Ressources naturelles

61. Des problèmes persistent en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, en particulier s'agissant des relations entre les concessionnaires et les communautés concernées. En novembre 2013, l'Initiative libérienne pour la transparence des industries extractives a approuvé un premier rapport d'audit faisant suite à une passation de marché portant sur les concessions, les contrats, les licences et autres droits accordés par le Gouvernement de la mi-juillet 2009 à la fin de

décembre 2011. D'après ce rapport, sur 68 contrats, deux seulement étaient pleinement conformes aux cadres réglementaires. Des avertissements ont été donnés et des amendes infligées à 26 sociétés minières et à 2 entités gouvernementales qui n'ont pas tenu compte du quatrième rapport de l'Initiative pour la période allant de juillet 2010 à juin 2011. À la mi-janvier, l'Initiative a publiquement désigné 28 sociétés qui n'ont pas communiqué à temps des renseignements sur les paiements versés au Gouvernement pour le cinquième rapport de rapprochement portant sur la période allant de juillet 2011 à juin 2012. Le crédit proposé pour l'Initiative dans le budget de l'exercice 2013/14 a été réduit de 22 % par rapport à 2012/13. Par ailleurs, la Commission de consolidation de la paix a pris contact avec les institutions financières internationales en vue de renforcer l'appui fourni à la gestion des ressources naturelles.

62. Le 2 février, l'Office des forêts a révoqué 29 permis d'exploitation privée qui n'étaient pas conformes aux réglementations en vigueur, tandis que 34 autres étaient toujours en cours d'examen. Cela étant, il n'est pas sûr que l'annulation de ces permis ait mis fin à ces activités. Le moratoire sur les nouveaux permis est demeuré en vigueur, tandis que d'autres formes de concessions telles que les contrats de vente de bois d'œuvre et les contrats de gestion forestière, ont fonctionné normalement. L'Office a continué de se heurter à bien des difficultés pour gérer ce secteur à cause du manque de fonds et du renvoi de membres du personnel technique pour fraude présumée. Le 2 janvier, la Présidente a désigné les nouveaux membres du Conseil, y compris des représentants de la société civile et du secteur privé. Un organe indépendant chargé des enquêtes spéciales avait recommandé la dissolution de l'ancien Conseil qui n'exerçait pas un contrôle suffisant. Le 1^{er} novembre 2013, la Présidente a signé un accord de partenariat volontaire réglementant l'exportation de bois à destination de l'Union européenne.

63. Du 4 novembre au 10 décembre, la Chambre des représentants a organisé des consultations publiques à l'échelle nationale pour discuter d'un projet de loi sur le pétrole et d'un autre concernant la National Oil Company of Liberia, qui offriraient un cadre juridique pour la prospection et la production de pétrole. Lors d'audiences et de consultations publiques, des recommandations ont été faites en vue de garantir la transparence lors de l'octroi de contrats d'exploitation de pétrole, d'établir des mécanismes propres à empêcher les pertes de recettes et de mettre en place des garanties environnementales.

64. Un nouveau projet de loi sur l'extraction minière englobant tous les types d'extraction a été rédigé à l'issue de consultations avec la société civile et le secteur privé, et les nouvelles mesures adoptées concernant ce secteur ont été passées en revue. Ce projet de loi devrait permettre de garantir aux communautés concernées une part plus juste des bénéfices et contribuer à préserver l'environnement et les modes de vie des populations, et créer des conditions propices à l'investissement. Il pourrait aussi aider à apaiser les conflits liés à l'extraction illégale, comme cela a été le cas en janvier dans le comté de Grand Kru.

65. En 2013, le Gouvernement a enregistré l'exportation de près de 50 000 carats de diamants bruts d'une valeur de 17,23 millions de dollars, ce qui a rapporté environ 500 000 dollars en redevances. Le Libéria a continué de rencontrer des difficultés pour se mettre en conformité avec le Système de certification du Processus de Kimberley, à cause des contraintes d'ordre technique et budgétaire, et

il reste nécessaire de créer une base de données et d'effectuer un relevé complet des sites d'extraction artisanale afin d'améliorer le contrôle et la réglementation.

V. Questions intersectorielles

A. Intégration du système des Nations Unies

66. Dans l'esprit de l'initiative « Unis dans l'action », l'ONU a commencé cette année la mise en œuvre du « programme unique », qui se poursuivra jusqu'en 2017. Ce programme est axé sur quatre piliers correspondant à ceux du Programme de transformation du Gouvernement : la paix, la sécurité et l'état de droit; la transformation économique durable; le développement humain; et la gouvernance inclusive et les institutions publiques. La MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies ont mis en œuvre des plans de travail annuels intégrés concernant les quatre piliers, afin d'améliorer la programmation conjointe et l'obtention de résultats dans le cadre du « programme unique », tandis qu'ONU-Femmes dirige la mise en place d'un cadre unique pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

B. Information

67. La MINUL a appuyé la Commission de révision constitutionnelle, notamment en diffusant les émissions de Radio MINUL et en publiant en masse le texte de la Constitution actuelle. En janvier 2014, le Ministère de la justice et la Mission ont lancé une campagne commune de lutte contre les violences collectives, qui sera étendue à l'ensemble des comtés au cours de 2014. La Mission a également continué de diffuser des programmes en français sur les initiatives menées dans les domaines de la sécurité, du développement et de la paix à l'intention des réfugiés ivoiriens au Libéria.

C. Égalité des sexes

68. Les efforts déployés à l'échelle nationale visant à renforcer la protection des droits des femmes et des filles ont continué de s'intensifier face à la persistance du nombre élevé de viols. Le Gouvernement a mené des exercices de validation pour la révision du projet de loi sur la violence domestique et établi un projet de rapport périodique sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En décembre 2013, la Présidente a lancé la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste », pour laquelle la MINUL a soutenu les efforts d'information.

D. VIH/sida

69. Conformément à la résolution [1983 \(2011\)](#) du Conseil de sécurité, la MINUL a assuré une formation spécialisée des formateurs pour 20 membres de divers organes de sécurité libériens qui avaient déjà été formés pour sensibiliser au VIH/sida, dont 8 femmes. Elle a également sensibilisé 3 182 soldats du maintien de la paix au VIH/sida, tandis que 4 511 ont subi un test de dépistage volontaire.

E. Déontologie et discipline

70. Les chefs religieux et les responsables locaux ont été la cible de campagnes d'information diffusées sur les stations de radio locales pour inciter les jeunes à participer à des débats sur la politique de tolérance zéro de l'ONU à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles et signaler les comportements répréhensibles. Entre le 1^{er} août 2013 et le 2 février 2014, quatre allégations de comportement répréhensible ont été signalées, dont trois relatives à des actes d'exploitation et de violences sexuelles.

F. Sécurité du personnel des Nations Unies

71. Le personnel des Nations Unies est resté exposé à différents dangers, y compris à des violences collectives, des activités criminelles, des accidents de la route et des maladies infectieuses. Un incident grave s'est déroulé le 27 décembre, lorsque plusieurs membres du personnel recruté sur le plan national ont pris de force le contrôle de l'entrée de la base de soutien logistique de la MINUL et ont organisé une manifestation. La police et le personnel des unités de police constituées de la MINUL sont intervenus pour rétablir l'ordre. Une enquête est en cours.

72. Durant la période à l'examen, un membre du personnel recruté sur le plan international a été grièvement blessé dans une attaque, tandis que 30 autres ont été victimes d'infractions commises sans armes (cambriolages et agressions, notamment). On a signalé trois incidents au cours desquels des membres du personnel des Nations Unies recruté sur le plan national ont été arrêtés et placés en détention. En outre, trois membres de ce personnel et trois membres du personnel militaire sont décédés à la suite de maladies pendant cette période.

VI. Déploiement de la Mission des Nations Unies au Libéria

A. Composante militaire

73. Au 2 février, la composante militaire de la Mission comptait 5 869 éléments, dont 203 femmes (pour un maximum autorisé de 5 915 éléments) qui se répartissaient entre le quartier général de la Mission à Monrovia, quatre bataillons d'infanterie déployés dans deux secteurs, une force d'intervention rapide de la taille d'un bataillon basée à Monrovia et deux bases d'opérations avancées, ainsi que des unités de soutien.

74. Conformément à la résolution [2116 \(2013\)](#), la MINUL a entamé en février la deuxième des trois phases de la réduction des effectifs, qui prévoit le rapatriement d'un bataillon (750 hommes) et des deux postes de commandement de secteur de la force (119 éléments). L'unité d'aviation militaire a rapatrié 20 membres du personnel en novembre 2013 et rapatriera deux hélicoptères MI-8 en février. La force s'est retirée de quatre comtés durant la première phase et, d'ici à juin 2014, elle n'aura plus de présence permanente dans les comtés de Bomi, Gbarpolu et Grand Cape Mount. Une fois la deuxième phase achevée en juillet 2014, elle comptera deux bataillons déployés le long de la frontière avec la Côte d'Ivoire et la

Guinée, un bataillon à Monrovia, une force d'intervention rapide dotée de compagnies prépositionnées et de capacités habilitantes.

75. Les composantes militaires de l'ONUCI et de la MINUL ont continué de s'entraider dans le cadre d'accords de coopération inter-missions. Comme il est indiqué dans les précédents rapports sur l'ONUCI, la réflexion s'est poursuivie autour des possibilités de création, au sein de son effectif militaire autorisé, d'une force d'intervention rapide configurée et équipée pour faire face à tout incident en Côte d'Ivoire; cette force serait également en mesure de fournir des renforts en cas de grave détérioration de la sécurité au Libéria, tandis que la MINUL continue à réduire ses effectifs.

B. Composante police

76. Au 2 février, la composante police de la MINUL comptait 1 612 membres, dont 209 femmes, pour un effectif autorisé de 1 795 éléments, dont 472 conseillers pour les questions de police, 26 conseillers pour les questions d'immigration, 1 265 éléments répartis dans 10 unités de police constituées et 32 spécialistes des questions pénitentiaires. Deux des trois unités de police constituées supplémentaires autorisées par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2066 \(2012\)](#) ont été déployées, dont une en octobre 2013; la dernière est attendue en mai 2014. Trois unités de police sont déployées à Monrovia, et on compte une unité dans chacune des villes suivantes : Buchanan, Gbarnga, Tubmanburg, Voinjama et Zwedru; toutefois, l'unité de Buchanan a été temporairement mise à la disposition de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud en janvier.

C. Composante civile

77. Au 5 février, l'effectif civil de la Mission était de 1 518 personnes, Volontaires des Nations Unies compris, pour un maximum autorisé de 1 677 personnes. Les femmes représentaient 24,37 % du personnel civil, dont 24,84 % des 467 membres du personnel opérationnel et 24,17 % des 1 051 membres du personnel administratif.

VII. Observations

78. En août 2013, le Libéria a célébré le dixième anniversaire de la signature de l'Accord général de paix de 2003, signe des progrès constants réalisés vers la consolidation de la paix, de la sécurité et de la gouvernance démocratique. Dans son allocution devant l'Assemblée générale en septembre, la Présidente a souligné qu'au cours des 10 dernières années, le Libéria avait restauré sa fierté et avait pu rejoindre la communauté mondiale en tant que « partenaire respectable et responsable ». Le pays a fait des progrès remarquables pour ce qui est de consolider la gouvernance démocratique, la reprise économique et la réforme institutionnelle. Cependant, comme la Présidente l'a fait observer, le Libéria célébrait 10 années de paix, mais il avait suivi un parcours semé d'embûches et avait encore des difficultés à affronter. Pour continuer de consolider les acquis, le pays devra cibler son engagement et ses ressources et la communauté internationale, quant à elle, devra poursuivre son action.

79. Pour que la transition en matière de sécurité continue de progresser, il faudra prendre des engagements politiques et financiers plus solides que jamais, en particulier pour renforcer et professionnaliser la police. Le Ministère de la justice et la direction de la police tracent actuellement la voie à suivre pour redynamiser la planification stratégique de la police et définir des cadres de développement, à partir des conclusions de l'Évaluation de référence de la police. Il faudra intensifier les efforts pour renforcer les capacités administratives et opérationnelles des autres organes de sécurité sur le long terme. Les institutions judiciaires et pénitentiaires requerront également plus d'attention et il faudra accélérer la décentralisation des services, notamment par l'intermédiaire des pôles de sécurité.

80. Je constate avec satisfaction que la MINUL et le Gouvernement libérien ont continué de planifier conjointement la deuxième phase du retrait des effectifs militaires de la Mission, qui s'est déroulée de façon constructive. Dans les quatre comtés où la Mission n'a plus de présence militaire permanente, le calme s'est maintenu, depuis plus d'un an dans certains cas, ce qui est bon signe. Cependant, la MINUL poursuivant sa reconfiguration et les militaires devant se retirer de trois nouveaux comtés d'ici à mai 2014, le Gouvernement devra déterminer les crédits budgétaires à allouer aux activités de transition et il sera essentiel que des fonds soient décaissés rapidement pour permettre aux autorités de renforcer la sécurité.

81. Le processus de révision constitutionnelle soulève d'importantes questions, parmi lesquelles le rôle du pouvoir exécutif, la gestion des ressources naturelles et la participation communautaire à l'élaboration des politiques. Le rapprochement amorcé par le Parlement et la Commission de révision constitutionnelle est particulièrement important, étant donné que les modifications proposées doivent être approuvées par le Législature avant d'être soumises à référendum. À cet égard, je me réjouis que la Commission ait établi des contacts avec de nombreux intervenants représentant de larges secteurs de la société, y compris les médias, des chefs coutumiers et des organisations de la société civile. La Commission dispose de peu de temps pour conduire des consultations publiques, et pour mener le processus à bonne fin, il faut non seulement que le Gouvernement continue de participer au processus, mais aussi que les partenaires nationaux et internationaux apportent un appui financier. De son côté, l'ONU continuera d'appuyer ce processus important.

82. Je demeure préoccupé par les progrès limités des processus de réconciliation nationale et de réformes politiques majeures. La question se pose de savoir si la modeste progression observée jusqu'à présent aurait pu se produire sans la participation active de la communauté internationale, ce qui a des répercussions sur l'appropriation du programme par le pays et la durabilité.

83. Cela fera bientôt cinq ans que la Commission Vérité et réconciliation a publié son rapport final, qui comporte des recommandations importantes traduisant les aspirations du peuple libérien. Un certain nombre d'entre elles ont été incorporées dans la feuille de route pour la promotion de la réconciliation nationale, y compris le programme Palava Hut. Je me félicite des efforts déployés pour définir les modalités du programme, mais je souligne qu'il est essentiel de renforcer la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, chargée de sa mise en œuvre. Pour promouvoir la cohésion sociale, il faudra également progresser dans l'établissement d'une histoire commune et définir des symboles nationaux qui honorent tous les Libériens. Je prends note avec satisfaction des initiatives gouvernementales en la matière. Il importe de continuer à suivre les progrès accomplis dans le processus de

réconciliation; c'est pourquoi il est à déplorer que trois années se soient écoulées depuis la présentation au Parlement du dernier rapport sur l'application des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation.

84. Les élections sénatoriales prévues pour octobre suscitent déjà un intérêt considérable de la part des responsables politiques et du public. Je me félicite des efforts menés par la Commission électorale nationale pour préparer les élections de façon qu'elles soient ouvertes à tous, équitables, transparentes et crédibles, et j'engage vivement le Gouvernement à débloquer les fonds nécessaires pour financer le processus électoral en temps utile.

85. Les prochaines élections donneront l'occasion à la population de rendre les mandataires élus comptables de leurs actions et devraient permettre de consolider un processus démocratique inclusif. S'agissant de maintenir un environnement dans lequel on peut débattre librement de toute question, de nombreux secteurs du public ont exprimé leur préoccupation, indiquant que certaines lois libériennes étaient obsolètes, vestiges des régimes répressifs du passé. On mentionnera notamment à ce sujet les lois sur la sédition contre des groupes d'opposition et les lois sur la diffamation jugée sur un plan civil ou pénal, dont l'application pouvait conduire à l'allocation de dommages-intérêts apparemment excessifs. La révision des lois sur la contrainte par corps serait également conforme aux engagements pris par le Gouvernement dans la Déclaration de Table Mountain de juillet 2012; je me félicite que, dans son discours du 27 janvier, la Présidente ait rappelé que le Gouvernement avait signé la Déclaration, prenant acte de son appel à décriminaliser la liberté d'expression.

86. La répartition équitable des profits tirés de l'exploitation des nombreuses ressources naturelles du Libéria continue de jouer un rôle important dans la consolidation de la paix et de la cohésion sociale. Je me félicite que des mesures aient été prises pour améliorer la gestion de ces ressources, et notamment de la révocation de plusieurs permis d'exploitation privée et de la signature de l'accord de partenariat volontaire sur les exportations de bois vers l'Union européenne. La loi sur les produits pétroliers et l'exploitation des mines qui sera bientôt adoptée permettra de renforcer la gestion, la transparence et l'exploitation responsable des ressources.

87. Dans les prochains mois, le Parlement devrait recevoir des projets de loi sur la réforme agraire et la décentralisation. Je salue les réformes qui permettront aux citoyens de participer davantage aux décisions touchant leur vie quotidienne et peuvent contribuer à répondre aux vieilles doléances et à remédier aux causes profondes de conflits passés.

88. D'autres mesures peuvent être prises pour améliorer la gouvernance, la mise en jeu de la responsabilité et le contrôle, et en particulier pour garantir le suivi des allégations de corruption. J'ai pris note avec satisfaction du rapport de la Commission libérienne de lutte contre la corruption sur le contrôle de la situation patrimoniale des personnalités nommées par le Président, qui renforce la transparence, même si la mise en cause de la responsabilité est limitée, aucune sanction n'étant prévue en cas de manquement.

89. Certains progrès ont été faits, mais je demeure préoccupé par la situation des droits de l'homme au Libéria, en ce qui concerne en particulier la violence sexuelle et sexiste, notamment contre des enfants. La faiblesse du système national de

protection des droits de l'homme aggrave encore le problème. Je me félicite de la campagne de lutte contre le viol lancée par la Présidente, et je souligne l'importance des efforts à déployer pour lutter contre l'impunité et renforcer l'état de droit.

90. Du fait de ses frontières poreuses, le Libéria est particulièrement exposé à la criminalité transnationale organisée. Le Bureau de l'immigration et de la naturalisation, qui fait actuellement l'objet d'une réforme institutionnelle importante, a un rôle critique à jouer dans l'atténuation de cette menace, tout comme la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale et l'Office de lutte contre la drogue. L'ONU continuera de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires nationaux pour donner au pays les moyens de lutter contre les menaces transfrontières.

91. Je demeure profondément préoccupé par le retard pris dans l'enquête sur le meurtre, en juin 2012, de sept soldats de la paix des Nations Unies de l'autre côté de la frontière, en Côte d'Ivoire, et je rappelle qu'il incombe aux Gouvernements libérien et ivoirien de traduire rapidement les auteurs en justice, dans le respect des garanties d'une procédure régulière et des normes internationales en matière de droits de l'homme.

92. Je me félicite des progrès réalisés au cours de l'année écoulée le long de la frontière avec la Côte d'Ivoire, avec la coopération active des gouvernements des deux pays, y compris dans le cadre de l'Union du fleuve Mano et de la CEDEAO, et avec l'aide de la MINUL, de l'ONUCI et des deux équipes de pays des Nations Unies. Le rapatriement librement consenti de plus de 18 000 Ivoiriens en Côte d'Ivoire est également une évolution positive. Je demeure néanmoins préoccupé par les menaces latentes qui continuent de peser sur la stabilité des deux côtés de la frontière. Ces questions devraient faire l'objet d'un règlement global afin de ne pas détériorer la situation sur le plan de la sécurité. J'encourage le Gouvernement à poursuivre sa coopération et me félicite de l'élaboration, par l'Union du fleuve Mano, de la stratégie pour la sécurité transfrontalière.

93. Tout doit être fait pour préserver les acquis arrachés de haute lutte à la faveur des opérations de la paix menées en Afrique de l'Ouest ces 10 dernières années. La planification doit être minutieuse et prudente, le but étant de continuer à donner aux missions des Nations Unies les moyens de leur mandat. J'ai l'intention, dans mon prochain rapport, de formuler des recommandations sur la procédure à suivre pour la phase finale du retrait militaire de la MINUL, au cours de laquelle celle-ci atteindra son effectif résiduel, qui restera en place jusqu'à son retrait complet. Ces recommandations tiendront compte de la situation en matière de sécurité et s'appuieront sur un examen stratégique des principales tâches politiques et de sécurité de la Mission, qui sera effectué en février.

94. En conclusion, je tiens à remercier ma Représentante spéciale pour le Libéria, Karin Landgren, ainsi que l'ensemble du personnel des Nations Unies, de l'action qu'ils mènent avec ardeur pour maintenir la paix et la stabilité au Libéria. Je tiens également à remercier tous les pays qui fournissent des contingents et des forces de police, l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, les autres organisations régionales et sous-régionales, les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux, la Commission de consolidation de la paix, et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que les organisations de la société civile internationales et libériennes de leur engagement et de leur contribution en faveur de la paix et du développement au Libéria.

Annexe I

Mission des Nations Unies au Libéria : effectifs militaires et de police au 31 janvier 2014

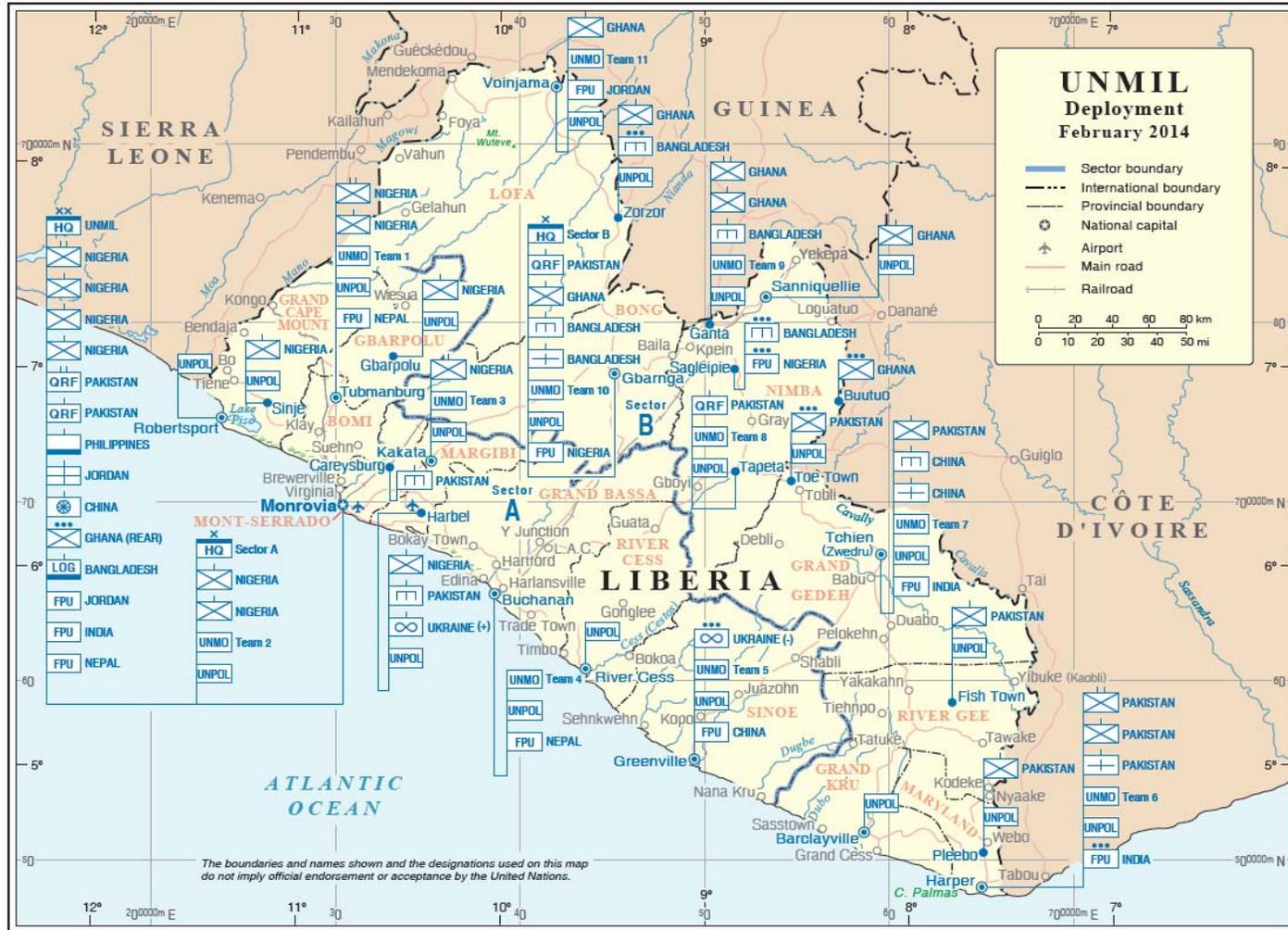
Pays	Composante militaire				Unités de police constituées	Police civile
	Observateurs	Officiers d'état-major	Soldats	Total		
Allemagne	0	0	0	0		5
Argentine	0	0	0	0		7
Bangladesh	13	7	509	529		15
Bénin	2	1	0	3		0
Bolivie (État plurinational de)	2	1	0	3		0
Bosnie-Herzégovine	0	0	0	0		9
Brésil	2	2	0	4		0
Bulgarie	2	0	0	2		0
Chine	2	6	558	566	140	18
Croatie	0	2	0	2		0
Danemark	3	2	0	5		0
Égypte	7	0	0	7		5
El Salvador	2	0	0	2		3
Équateur	2	1	0	3		0
États-Unis d'Amérique	4	5	0	9		13
Éthiopie	9	4	0	13		0
Fédération de Russie	3	0	0	3		11
Fidji	0	0	0	0		31
Finlande	1	3	0	4		0
France	0	1	0	1		0
Gambie	2	0	0	2		19
Ghana	9	7	700	716		27
Inde	0	0	0	0	242	6
Indonésie	1	0	0	1		0
Jamaïque	0	0	0	0		0
Jordanie	4	5	115	124	240	9
Kenya	0	2	0	2		25
Kirghizistan	2	0	0	2		3
Lituanie	0	0	0	0		1
Malaisie	6	0	0	6		0
Mali	0	0	0	0		0
Mongolie	0	0	0	0		0
Monténégro	2	0	0	2		0
Namibie	1	3	0	4		4
Népal	2	3	15	20	260*	16
Niger	2	0	0	2		0
Nigéria	14	9	1 460	1 482	120	16
Norvège	0	0	0	0		12
Ouganda	0	0	0	0		14
Pakistan	9	9	1 980	1 998		10

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Unités de police constituées</i>	<i>Police civile</i>
	<i>Observateurs</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	<i>Total</i>		
Paraguay	2	1	0	3		0
Pérou	2	2	0	4		0
Philippines	1	1	115	118		33
Pologne	1	0	0	1		3
République de Corée	1	1	0	2		0
République de Moldova	2	0	0	2		0
République tchèque	0	0	0	0		0
Roumanie	2	0	0	2		0
Rwanda	0	0	0	0		10
Samoa	0	0	0	0		0
Sénégal	0	2	0	3		0
Serbie	4	0	0	4		6
Sri Lanka	0	0	0	0		15
Suède	0	0	0	0		16
Suisse	0	0	0	0		3
Thaïlande	0	0	0	0		2
Togo	2	1	0	3		0
Turquie	0	0	0	0		20
Ukraine	2	2	236	240		14
Uruguay	0	0	0	0		5
Yémen	0	1	0	1		7
Zambie	3	0	0	3		16
Zimbabwe	2	0	0	2		31
Total	132	83	5 688	5 876	1 002*	458

* Le 31 janvier 2014, une unité de police constituée népalaise (de 120 hommes) a été redéployée temporairement au Soudan du Sud pour renforcer la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

Annexe II

Mission des Nations Unies au Libéria : déploiement au mois de février 2014



Map No. 4211 Rev. 34 UNITED NATIONS February 2014 (Colour)

Department of Field Support Cartographic Section